Section XVII Matériel de transport (chapitres 86-89) Chapitre 86 Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communication Un changement aux positions 86.01 à 86.06 de toute autre position, y 86.01-86.06 compris une autre position à l'intérieur de ce groupe, à l'exception de la position 86.07; ou Un changement aux positions 86.01 à 86.06 de la position 86.07, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle. 86.07-86.09 Un changement aux positions 86.07 à 86.09 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe. Chapitre 87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires 87.01 Un changement à la position 87.01 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 20 % selon la méthode du coût net. 87.02 Un changement à la position 87.02 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure, selon le cas: à 30 % suivant la méthode de la valeur transactionnelle: a) b) à 20 % suivant la méthode du coût net. 8703.10 Un changement à la sous-position 8703.10 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure, selon le cas: à 35 % suivant la méthode de la valeur transactionnelle; a) à 25 % suivant la méthode du coût net. 8703.21-8703.90 Un changement aux sous-positions 8703.21 à 8703.90 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 20 % selon la méthode du coût net. 87.04 Un changement à la position 87.04 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure, selon le cas:

a)

à 30 % suivant la méthode de la valeur transactionnelle: